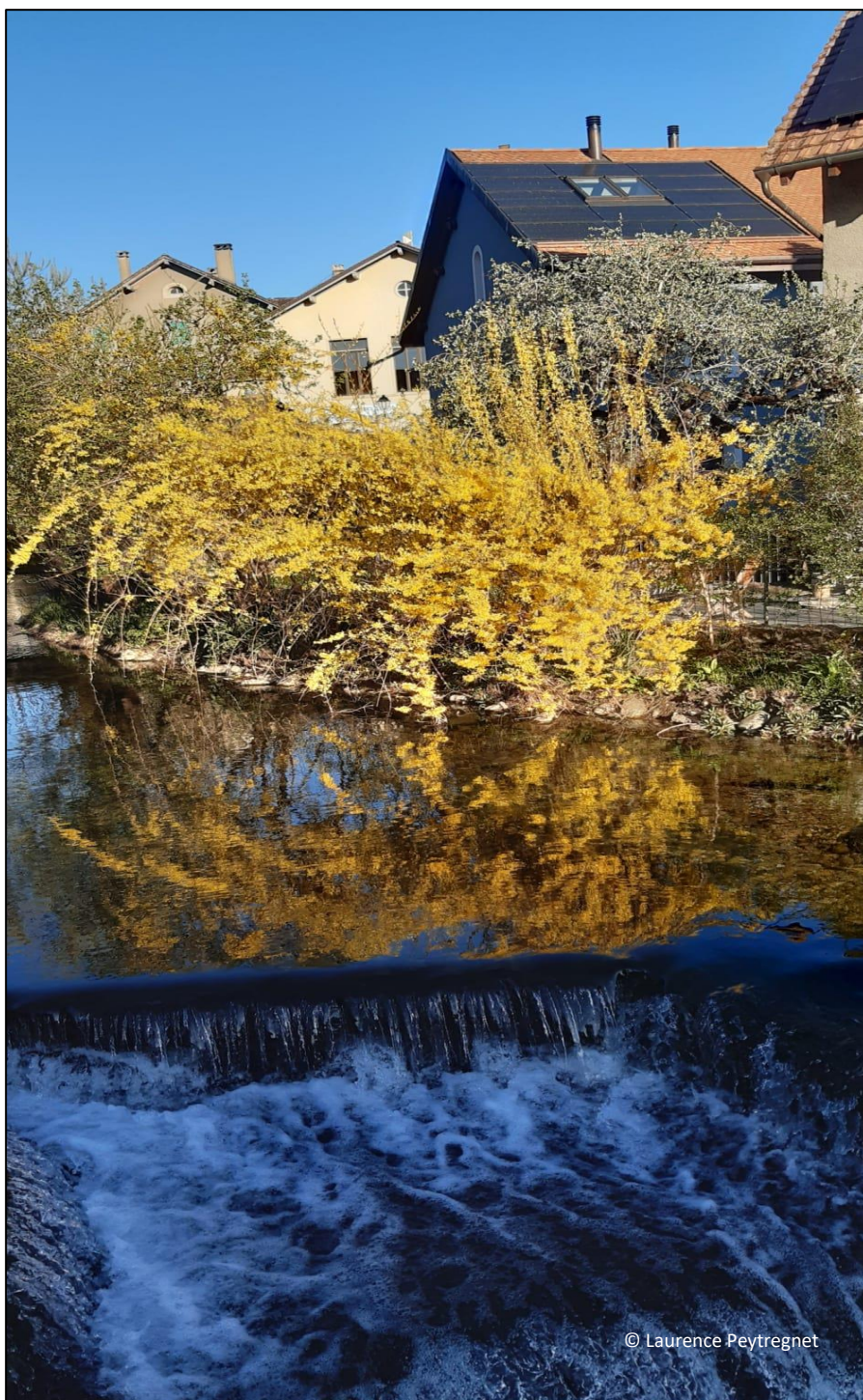




COMMUNE DE CUARNENS

RAPPORT DE GESTION

2024



© Laurence Peytregnet

Index des abréviations

AdCV	Association des communes vaudoises
AIPCV	Association intercommunale de la piscine et du camping de La Venoge
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay, Aubonne et Morges
ASiCoVV	Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge
ASiCoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASPIC	Association intercommunale de la piscine des Chavannes
BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de constructions
CFF	Chemins de Fer Fédéraux
CMS	Centre médico-social
CODIR	Comité de direction
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
eHnv	Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois
EHVV	régionalisation de l'Épuration Haute Venoge-Veyron
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire du Canton de Vaud
MVCL	Organisation distribution de l'eau « Mont-la-Ville, Cuarnens, L'Isle »
MEP	Mandats d'étude parallèles
ORPC	Office régional de la protection civile
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
SAPJV	Société des Autotransporteurs du Pied du Jura Vaudois
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SODEFOR	Société de développement des forêts
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des communes vaudoises

Table des matières

Index des abréviations.....	2
Table des matières	3
Préavis municipal.....	4
Conseil Général	5
Municipalité.....	9
Partie 1 : Administration générale - Finances - Cultes	10
Administration générale.....	10
Greffé municipal.....	11
Finances.....	11
Cultes.....	11
Sécurité publique	12
Contrôle des habitants et bureau des étrangers	12
Partie 2 : Domaines - Routes - Cours d'eau et berge - Services industriels - Eaux intercommunales ..	15
Routes.....	15
Cours d'eau et berges.....	15
Services industriels	15
Eclairage public.....	16
Eaux intercommunales.....	16
Partie 3 : Police des constructions – Gestion des déchets – Espaces verts - Défenses.....	17
Urbanisme, environnement, développement durable, énergie	17
Gestion des déchets	18
Espaces verts – cimetière	22
Protection civile.....	23
Défense contre l'incendie.....	23
Partie 4 : Bâtiments communaux - Politique des sports - Sociétés locales.....	25
Bâtiments communaux	25
Manifestations.....	26
Politique des sports et de la culture.....	27
Partie 5 : Sécurité sociale – Instruction publique - Forêts.....	28
Sécurité sociale.....	28
Forêts.....	29
Instruction publique	30
Organismes intercommunaux et relations extérieures	30
Conclusion	31

Préavis municipal



Municipalité de Cuarnens

Cuarnens, le 17 avril 2025

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2025

Rapport de gestion 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'article 34 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'article 87 du règlement du Conseil général de Cuarnens du 10 décembre 2015, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport de gestion de l'année 2024.

Les chiffres entre parenthèses sont les chiffres de 2023.

Les comptes annotés sont déposés séparément.

Conseil Général

Composition

Bureau & commissions

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Président

Monsieur Olivier Chappuis

Vice-président

Monsieur Raphaël Goy

Secrétaire

Madame Sabine Burnier

Scrutateurs

Madame Maria Berardi

Monsieur David Jenny

Scrutateurs suppléants

Madame Catherine Bachmann

Madame Corinne Porchet

Commission de gestion et des finances

Madame Pauline Rime

Monsieur Jean-Marc Cloux

Monsieur Julien Bovet

Monsieur Juan Vazquez

Madame Jill Valérie Hedinger Szekely

Membres suppléants

Monsieur Yann Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Commission de recours

Monsieur Bernard Wulliens

Monsieur Michel Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Membre suppléant

Monsieur Peter Weilenmann

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Président

Monsieur Olivier Chappuis

Vice-président

Monsieur Raphaël Goy

Secrétaire

Madame Sabine Burnier

Scrutateurs

Madame Catherine Bachmann

Madame Corinne Porchet

Scrutateurs suppléants

Madame Maria Berardi

Monsieur David Jenny

Commission de gestion et des finances

Monsieur Jean-Marc Cloux

Monsieur Julien Bovet

Monsieur Juan Vazquez

Monsieur Yann Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Membres suppléants

Monsieur Peter Weilenmann

Madame Anne Bovet

Commission de recours

Monsieur Bernard Wulliens

Monsieur Michel Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Membre suppléant

Monsieur Peter Weilenmann

Délégué.e.s aux diverses associations intercommunales au 31.12.2024

ASiCoVV

Madame Anick Mariller

Monsieur Serge Clément (suppléant)

ASiCoPe

Monsieur Serge Clément

Madame Anick Mariller (suppléante)

AJERCO

Madame Claire-Lise Cloux

Madame Christiane Chappuis (suppléante)

Piscine des Chavannes (Cossonay)

Madame Claire-Lise Cloux

Monsieur René Despond (suppléant)

EHVV

Serge Clément

Sandrine Chaillet (suppléante)

Vy de Mauraz

Walter Schmutz

Yves Wulliens (suppléant)

A l'appel de la dernière séance 2024, le Conseil général comptait 76 (74)* conseillères et conseillers.

* (entre parenthèses) = chiffres 2023

Séances du Conseil général

Séance du 6 juin 2024

Préavis no 01/2024 Rapport de gestion 2023
Préavis no 02/2024 Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023

Séance du 26 septembre 2024

Préavis no 03/2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2025
Préavis no 04/2024 Demande d'un crédit de CHF 67'500.- pour l'achat d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP de Cuarnens

Séance du 28 novembre 2024

Préavis no 05/2024 Statuts de l'Association intercommunale de la protection civile
Préavis no 06/2024 Budget 2025
Préavis no 07/2024 Refonte du « Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges » en « Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires »

Votations

3 mars 2024, votations fédérales

- « Initiative pour une 13^e rente AVS »
Résultats pour Cuarnens :

OUI		58.70 %
NON		41.30 %

PARTICIPATION : 64.90 %
Résultat final : Objet accepté à 58.25 %

- Initiative sur les rentes
Résultats pour Cuarnens :

OUI		9.96 %
NON		90.04 %

PARTICIPATION : 64.90 %
Résultat final : Objet refusé à 74.75 %

9 juin 2024, votations fédérales

- Initiative d'allègement des primes
Résultats pour Cuarnens :

OUI		50.00 %
NON		50.00 %

PARTICIPATION : 54.79 %
Résultat final : Objet refusé à 55.47 %

- Initiative pour un frein aux coûts
Résultats pour Cuarnens :

OUI  24.49%

NON  75.51%

PARTICIPATION : 54.52%

Résultat final : Objet refusé à 62.77 %

- Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »
Résultats pour Cuarnens :

OUI  16.49%

NON  83.51%

PARTICIPATION : 54.79%

Résultat final : Objet refusé à 73.73 %

- Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
Résultats pour Cuarnens :

OUI  70.10%

NON  29.90%

PARTICIPATION : 54.79%

Résultat final : Objet accepté à 68.72 %

9 juin 2024, élection complémentaire d'un(e) municipal(e) – 1^{er} tour

Est élu au 1^{er} tour, avec 128 voix, Mange Adrien.

22 septembre 2024, votations fédérales

- Initiative biodiversité
Résultats pour Cuarnens :

OUI  18.88%

NON  81.12%

PARTICIPATION : 63.69%

Résultat final : Objet refusé à 63.04 %

- Réforme de la prévoyance professionnelle
Résultat pour Cuarnens :

OUI  32.46%

NON  67.54%

PARTICIPATION : 63.14%

Résultat final : Objet refusé à 67.13 %

24 novembre 2024, votations fédérales

- Aménagement des routes nationales

Résultats pour Cuarnens :

OUI  47.35 %

NON  52.65 %

PARTICIPATION : 62.74 %

Résultat final : Objet refusé à 52.70 %

- Droit du bail : sous-location

Résultats pour Cuarnens :

OUI  57.73 %

NON  42.27 %

PARTICIPATION : 62.74 %

Résultat final : Objet refusé à 51.58 %

- Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Résultats pour Cuarnens :

OUI  55.86 %

NON  44.14 %

PARTICIPATION : 62.74 %

Résultat final : Objet refusé à 53.83 %

- Financement des prestations de santé

Résultats pour Cuarnens :

OUI  49.54 %

NON  50.46 %

PARTICIPATION : 62.74 %

Résultat final : Objet accepté à 53.31 %

24 novembre 2024, élection complémentaire d'un(e) municipal(e) – 1^{er} tour

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour. Une seule liste ayant été déposée dans les délais légaux pour le second tour, Mme Sandrine Chaillet a été élue tacitement.

Municipalité

Répartition des dicastères au 31.12.2024

Législature 2021-2026

Frédéric Chappuis, Syndic

(Suppléant : Jean-Daniel Staub)

Dicastères :

Administration générale - Finances - Cultes - Police - urbanisme, environnement, développement durable, énergie

Délégations :

UCV, AdCV, Arcam, Sapjv

Jean-Daniel Staub, Vice-syndic

(Suppléant : Adrien Mange)

Dicastères :

Domaines - Routes - Cours d'eau et berges - Services industriels - Eaux intercommunales

Délégations :

Télési de l'Abbaye, Romande Energie, Vy de Mauraz, EHV, MVCL

René Jomini, Conseiller municipal

(Suppléant : Laurence Peytregnet)

Dicastères :

Police des constructions - Gestion des déchets – Bâtiments communaux (nouvelles constructions)

Délégations :

Valorsa, Cridec, AJERCO, ASICOVV

Adrien Mange, Conseiller municipal ¹

(Suppléant : Jean-Daniel Staub)

Dicastères :

Bâtiments communaux (entretien) – Défenses – Espaces verts – Politique des sports

Délégation :

AIPCV, ASPIC, SDIS, ORPC, EHV, Vy de Mauraz

Laurence Peytregnet, Conseillère municipale

(Suppléant : René Jomini)

Dicastères :

Sécurité sociale - Instruction publique - Forêts

Délégations :

Arasmac, Ajerco, Asicovv, Asicope, Boipac, Sodefor, La Forestière, Le Triage, Réseau Santé Nord Broye, eHnv

Activités

Nombre de séances ordinaires de Municipalité en 2024 : 41 (41)

Nombre de décisions prises par la Municipalité en 2024 : 831 (821)

¹ Mme Nathalie Marcuard ayant quitté ses fonctions au 30 juin 2024, elle a été remplacée par M. Adrien Mange au 1^{er} juillet 2024.

Partie 1 : Administration générale - Finances - Cultes

M. Frédéric Chappuis

Administration générale

Personnel communal

Effectif du personnel au 31.12.2024

L'effectif du personnel, hors Municipalité, au 31 décembre 2024 est de 17 (16) personnes et représente l'équivalent de 4.5 postes à plein temps.

Le service de la conciergerie du Collège accueille chaque été un/e étudiant/e pour les nettoyages des classes et des espaces communs pour une durée d'une semaine.

Mutations du personnel enregistrées en 2024

Engagements

01.01 Crausaz Cédric, surveillant du refuge
01.01 Rochat Stéphane, exploitant de la STEP
28.10 Carli Sandra, Surveillante de l'accueil de midi à la cantine scolaire

Départ

31.12 Despond Maurice, Livreur
(Livraison des repas du restaurateur aux personnes utilisant le service de repas à domicile)

Cahiers des charges

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel, les différents cahiers des charges du personnel communal ont été rédigés et validés par ce dernier.

Formation continue

La Municipalité est favorable au développement des compétences au sein de notre commune. Des formations spécifiques « métiers » sont régulièrement suivies tout au long de l'année par les employés et les Municipaux.

Soirée du personnel et des membres du bureau du Conseil général

La soirée du personnel et des membres du bureau du Conseil général n'a pas été organisée en 2024, étant donné la fermeture du restaurant de l'Hôtel de France à fin 2024. Cette soirée a été reportée en 2025.

Informatique

La majeure partie des activités liées à l'informatique est externalisée auprès de prestataires privés.

Hébergement

L'hébergement des programmes et des données est assuré par notre fournisseur Data Consulting SA. Il est placé dans un datacenter en Suisse. Les accès Internet sont fournis par Swisscom.

Parc informatique

La commune de Cuarnens recense neuf portables, dont deux munis d'une station d'accueil pour le greffe municipal et la bourse. Cinq sont attribués aux municipaux. Le huitième est destiné à la secrétaire du Conseil général et le dernier à l'employé communal.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque encourage la lecture en mettant à disposition des ouvrages variés. La bibliothécaire assure le prêt durant les heures d'ouverture définies par un planning affiché au pilier public, inscrit sur le site internet de la commune et publié dans le calendrier communal. La cotisation annuelle s'élève à CHF 20.-/personne ; destinée à renouveler le catalogue des livres.



Greffe municipal

Naturalisation

En 2024, la Municipalité n'a pas établi de rapport d'enquête (2) pour des candidats à la naturalisation suisse ordinaire. 5 (3) citoyens ont obtenu la nationalité Suisse.

Certificat de bonnes mœurs

La Municipalité n'a pas délivré de certificat de bonnes mœurs en 2024 (0).

Gestion des archives

Nos archives sont traitées une fois par année par une entreprise spécialisée.

Règlements communaux

Des adaptations minimales ont été apportées au règlement de la cantine scolaire.

Finances

Service des finances

Les commentaires spécifiques au Service des finances sont directement décrits dans le préavis 02/2025 « Comptes de fonctionnement et d'investissements 2024 ».

Cultes

Paroisse protestante

La paroisse Veyron-Venoge est composée des villages de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, La Coudre, L'Isle, Mauraz, Moiry, Montricher, Mont-la-Ville et Villars-Bozon.

Elle est représentée par :

- Monsieur Blaise Fattebert, Animateur d'Eglise avec délégation pastorale
- Monsieur Fabrice Sirey, Président du Conseil

La table des cultes est régulièrement affichée au pilier.

Paroisse catholique

La paroisse Saints Pierre et Paul de Cossonay compte 24 communes. Elle s'étend de Pompaples au nord, à Gollion au sud, de Daillens à l'est, à Montricher à l'ouest.

Elle est représentée par :

- Monsieur Olivier Jouffroy, Prêtre
- Monsieur Jean Burin des Roziers, Curé
- Madame Manuella Capelli, Coordinatrice en catéchèse

Sécurité publique

Répondant communal

L'adjudant Philippe Hofstetter, Chef de Poste de la Gendarmerie de Cossonay, est le répondant pour la commune de Cuarnens.

La synthèse cantonale de la main-courante 2024 a été présentée à la Municipalité le 24 mars 2025. La commune de Cuarnens reste une commune relativement sûre avec 28 (33) événements annoncés sur le territoire communal. Une recrudescence de la criminalité numérique est toutefois observée.

Contrôles Radar

Trois (2) contrôles ont été effectués les 9 avril, 12 juillet et 6 décembre 2024. 514 (405) véhicules ont été contrôlés et 3 (6) conducteurs ont été dénoncés.

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Chiffre de la population

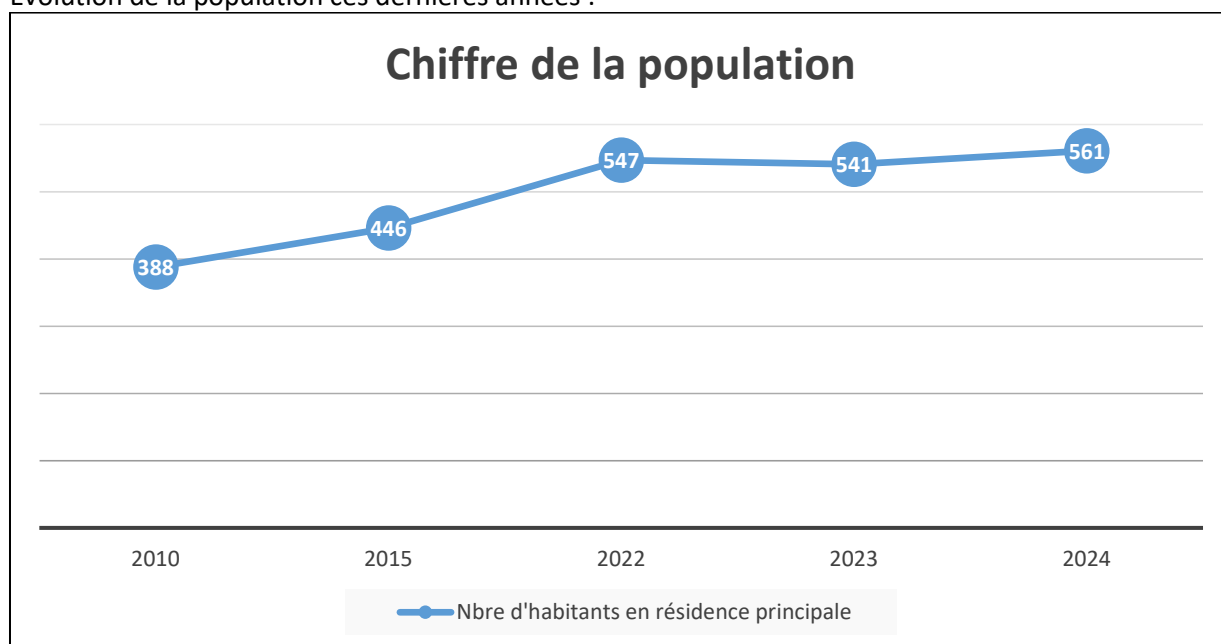
Le chiffre de la population au 31 décembre 2024 s'élève à 570 (552) personnes, dont 9 (9) résidents secondaires, soit un total de 561 (541) habitants en résidence principale.

Le chiffre officiel de la population résidente publié dans la FAO par le Département des Finances et de l'Agriculture est également de 561 habitants.

Les opérations suivantes ont été enregistrées en 2024 :

Arrivées	Départs	Naissances	Décès
57 (41)	39 (48)	6 (5)	4 (2)

Evolution de la population ces dernières années :

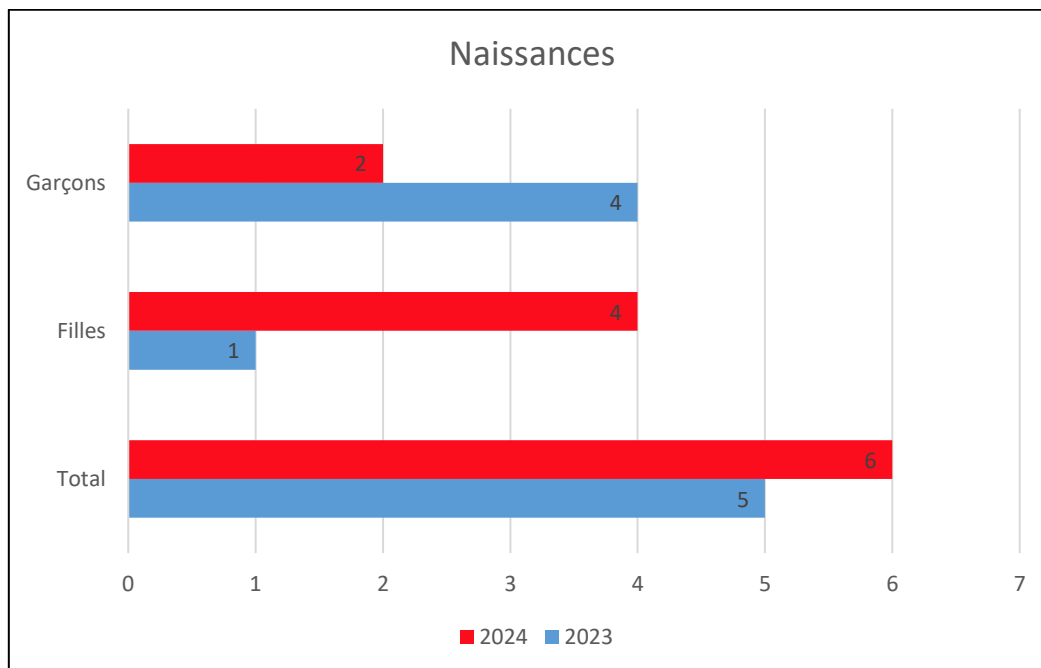


Etat civil

Jubilaires / nonagénaires

En 2024, il n'y a pas eu de nonagénaires à Cuarnens, contre deux en 2023.

Naissances



Registre des inhumations

Les tâches liées à la gestion du registre des inhumations sont réparties entre le service de la voirie et le service du contrôle des habitants.

Registre des chiens

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 80.-/chien) et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien).

Au 31 décembre 2024, la commune recense un total de 49 (50) chiens appartenant à 38 (39) propriétaires différents. Les propriétaires de chiens de service ainsi que les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et du revenu d'insertion sont exonérés de l'impôt sur les chiens. Pour Cuarnens, cela représente 1 (1) détenteurs.

Taxes de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité délègue la perception de la taxe de séjour à l'ARCAM.

La taxe régionale de séjour est basée sur le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur la résidence secondaire adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010.

Sous l'impulsion de l'ARCAM, le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaire a été revu dans son intégralité en 2024. Il rentrera en vigueur en 2025.

Cartes d'identité

27 (17) cartes d'identité ont été établies pour l'année 2024, soit :

- Adultes : 15 (12)
- Enfants : 12 (5)

Carte journalière dégriffée Commune

Dès le 1^{er} janvier 2024, les habitants de Cuarnens peuvent acquérir une carte journalière dégriffée Commune. Elle permet de voyager librement en transports publics sur le rayon de validité de l'AG durant une journée définie. Ces cartes sont disponibles dès CHF 39.- avec demi-tarif et dès CHF 52.- sans demi-tarif.

En 2024, 24 cartes ont été vendues par notre administration, ce qui représente une commission de CHF 47.25 pour notre commune.

Titres de transports MBC

Il est possible d'obtenir des titres de transports en prévente auprès de l'administration communale, au départ de Cuarnens, pour les zones suivantes :

38-39 (Cossonay-Ville), demi-tarif et plein tarif

38 (L'Isle), demi-tarif et plein tarif

38-39-44 (Cossonay-Penthalaz), demi-tarif et plein tarif

11-12-15-38-39-44 (Lausanne), demi-tarif et plein tarif

Aucun titre de transport n'a été vendu en 2024, contre 1 en 2023.

Abonnements Ciné-seniors

La Municipalité de Cuarnens met gratuitement à disposition de ses aînés quatre entrées pour chaque séance du programme Ciné-seniors du cinéma de Cossonay. Pour la saison 2024-2025, 5 (16) abonnements ont été distribués pour 5 séances programmées.

Abonnements de ski – Télési de l'Abbaye

La Municipalité offre gratuitement à ses habitants cinq abonnements de ski donnant droit, durant une journée, au libre accès des téléskis de l'Abbaye. C'est auprès de l'épicerie de Cuarnens que les abonnements journaliers peuvent être retirés.

Pour cette saison hivernale 2024-2025, 28 (6) cartes ont été distribuées.

Partie 2 : Domaines - Routes - Cours d'eau et berge - Services industriels - Eaux intercommunales

M. Jean-Daniel Staub

Routes

Réfection des routes

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

Route de Vuichime, route de Mauraz et Gilbert-Strasse

Des travaux de réfection du revêtement bitumineux ont été réalisés sur ces routes.

Parking

L'analyse concernant le projet de stationnement et de sécurisation des déplacements s'est poursuivie en 2024. Une partie sera intégrée au projet du complexe de l'Hôtel de France.

La gestion des locations des places de parc par la Fiduciaire Vermot a pris fin au 31.12.2024. Elle a été reprise par l'administration communale.

Cours d'eau et berges

Rives de la Venoge

Des travaux d'entretien ont été effectués en 2024.

Services industriels

Eau potable

Notre réseau possède 30 radios installées pour la prévention de fuites d'eau.

Suite à un problème technique le 26 février 2024, plusieurs fuites d'eau ont été détectées dans le village.

Notre source est toujours aussi fidèle avec un débit régulier. La consommation moyenne en 2024 s'élève à 102 litres/minute, ce qui est normal (112 litres/minute en 2023). Cela correspond à une consommation annuelle de 53'907 m³ d'eau.

Les résultats d'analyses sont publiés une fois par an dans le bulletin officiel « Devoir d'information à la population » affiché au pilier public et diffusé sur le site internet communal (rubrique pilier public). Suite aux différentes analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur.

En 2024, la commune de Cuarnens a vendu pour CHF 36'717.- d'eau à ses habitants.

Epuration

Un dégrilleur sera installé sur le dessableur de la station de pompage (STAP) afin de sortir tous corps étrangers de la canalisation. Ce dégrilleur pourra être repris par la future STEP régionale (préavis 04/2024).

L'assistance technique pour l'exploitation et la gestion de la STEP par une entreprise spécialisée s'est poursuivie en 2024.

Epuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron (EHVV)



Cette association réunit les communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples. Le CODIR a poursuivi son travail pour la création de la STEP intercommunale qui se situera à La Sarraz.

Eclairage public

Installation

L'ensemble du village est équipé de LED et l'éclairage est diminué de 20 % durant la nuit.

Projet Perséides

Pour la 5^{ème} année consécutive, la commune de Cuarnens a éteint son éclairage public dans le cadre du « Projet Perséides ». L'éclairage a été éteint deux nuits, soit du 11 au 12 et du 12 au 13 août 2023.

Eaux intercommunales

Association Intercommunale Vy de Mauraz



L'association intercommunale a été créée formellement le 1^{er} janvier 2024. Actuellement, l'association est constituée de 8 communes, soit Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussey-Villars et Senarclens.

L'autocontrôle de la distribution d'eau aux 8 communes membres est considéré comme un seul autocontrôle. Bien que la responsabilité de l'autocontrôle dans chaque commune incombe à celle-ci, sa gestion est assurée par le fontainier et le surveillant de réseau.

Depuis 2024, la commune de Cuarnens, en tant que commune source, est au bénéfice d'un droit d'eau. Ce montant représente CHF 58'882.- par an versé par l'association.

Partie 3 : Police des constructions – Gestion des déchets – Espaces verts - Défenses

M. René Jomini

Urbanisme, environnement, développement durable, énergie

Redimensionnement de la zone à bâtir

Suite à la mise à l'enquête concernant la modification de notre plan général d'affectation (PGA), qui s'est déroulée du 12 octobre au 11 novembre 2024, la Municipalité a reçu 26 oppositions.

Police des constructions

Dès qu'une intervention (même provisoire) modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation (art. 103, al. 1 LATC). Cette obligation s'applique aussi bien en zone à bâtir qu'en dehors de celle-ci. Tous les travaux de construction, de transformation ou de démolition doivent être annoncés à la commune qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC).

Les autorisations en matière de constructions sont classées en quatre principales catégories, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés :

Demandes préalables :

Renseignements remis pour consultation auprès de la Municipalité, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.

Demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique :

Travaux de minime importance conformément aux dispositions des art. 111 LATC et 72d RLATC.

Demandes de permis de construire :

Concerne tous les projets de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment et ne pouvant faire l'objet d'une dispense d'enquête publique (article 103 LATC).

Autorisation municipale

Construction ou rénovation de minime importance conformément aux dispositions de l'art. 68a RLATC

Autorisations de construire

Parmi les différents dossiers étudiés durant l'année 2024, la Municipalité recense :

- Aucune demande d'autorisation dispensée d'enquête publique,
- 4 demandes de permis de construire,
- 8 autorisations municipales pour constructions de minime importance.

Permis d'habiter ou d'utiliser

Quatre (6) permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés durant l'année 2024.

Commission de salubrité

La commission de salubrité s'est réunie à deux reprises, soit les 19 avril et 20 novembre 2024.

Demandes d'abattage d'arbres

En 2024, 3 (2) demandes d'abattage d'arbres ont été traitées positivement.

Gestion des déchets

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

Les taxes forfaitaires déchet sont fixées depuis le 1^{er} janvier 2023 à :

- CHF 110.- par an (TVA comprise) par habitant,
- CHF 110.- par an (TVA comprise) par entreprise, y compris exploitations agricoles.
- Un allègement de 50 % est octroyé aux enfants et aux personnes bénéficiant de l'AVS, ainsi qu'aux citoyens au bénéfice des prestations complémentaires (AI), des prestations complémentaires familles ou du revenu d'insertion (RI).

La commune remet gratuitement 30 sacs de 35 litres aux familles à la naissance d'un enfant.

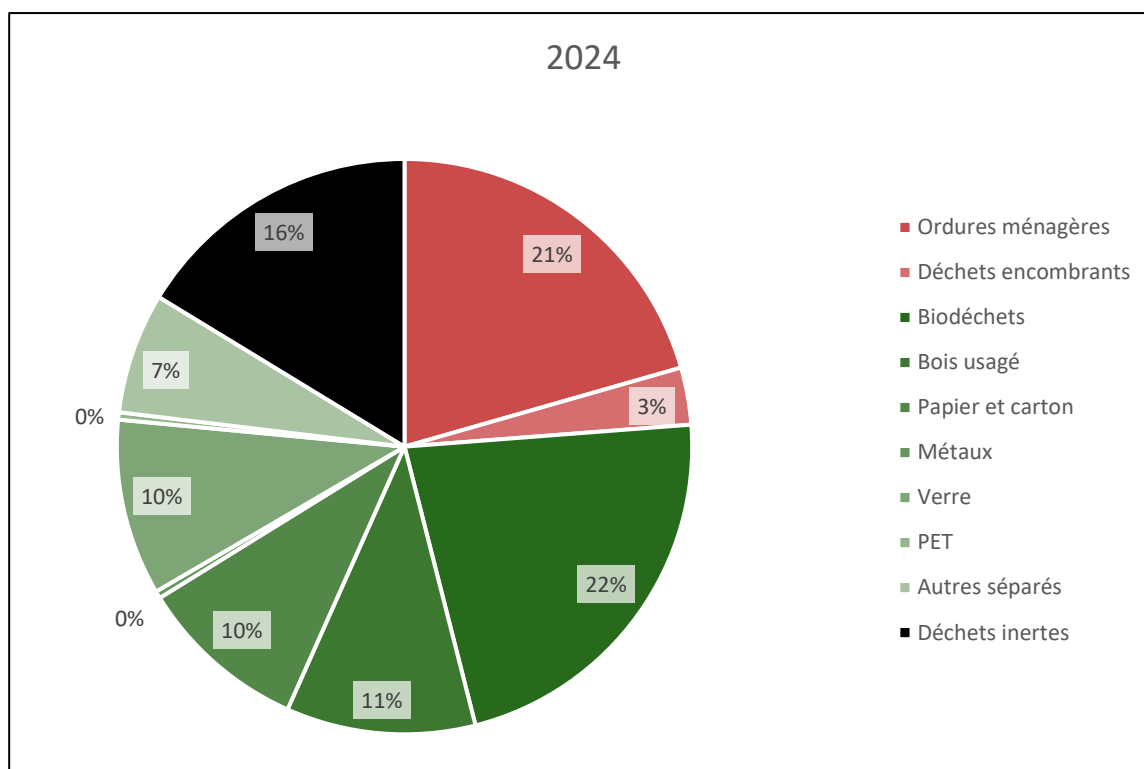
Le taux de collecte séparée se monte à 59.8 % en 2024. Il s'agit de la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

L'année 2024 relève une hausse des tonnages de déchets d'un peu plus de 56 tonnes.

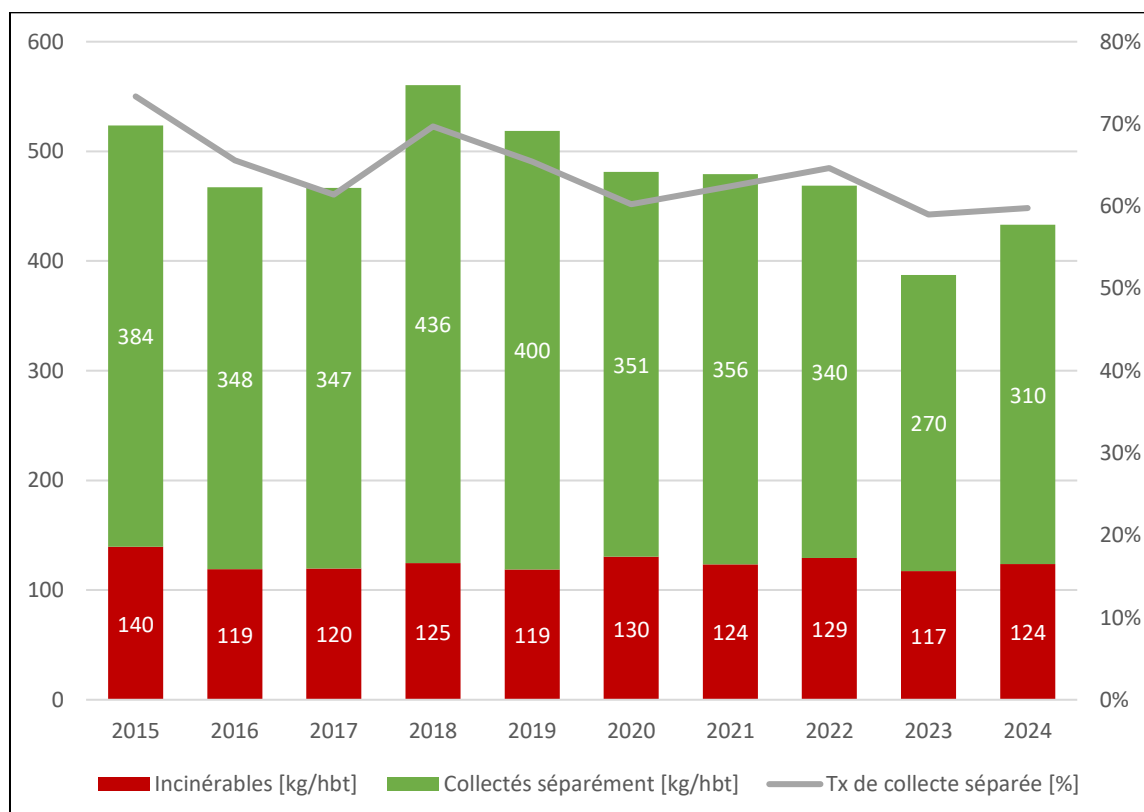
450.3180.10	Elimination des déchets ménagers		
	En 2024 :	60.01 t	En 2023 : 55.03 t
450.3180.11	Elimination des déchets ménagers non taxés		
	En 2024 :	8.54 t	En 2023 : 4.37 t
450.3180.12	Transport des déchets ménagers		
	En 2024 :	68.55 t	En 2023 : 59.4 t
450.3180.20	Transport du verre		
	En 2024 :	28.9 t	En 2023 : 28.9 t
450.3180.30	Transport du papier et du carton		
Carton	En 2024 :	9.41 t	En 2023 : 7.4 t
Papier	En 2024 :	18.37 t	En 2023 : 15.9 t
Papier carton mélangés	En 2024 :	Non collecté	En 2023 : Non collecté
450.3180.40	Transport et élimination des déchets spéciaux et inertes		
Déchets inertes	En 2024 :	47.54 t	En 2023 : 38.18 t
Déchets spéciaux	En 2024 :	2.05 t	En 2023 : 0.43 t
450.3180.50	Transport et élimination des déchets encombrants		
	En 2024 :	9.37 t	En 2023 : 8.38 t
450.3180.60	Transport et élimination des métaux et huiles		
Alu et ferraille	En 2024 :	1.19 t	En 2023 : 0
Huile	En 2024 :	0	En 2023 : 0
450.3180.70	Transport et élimination du plastique		
	En 2024 :	10.78 t	En 2023 : 10.8 t
450.3180.80	Transport et élimination du bois		
	En 2024 :	31.04 t	En 2023 : 24.98 t
450.3180.90	Transport et élimination du compost		
Déchetterie et écopoint	En 2024 :	64.92 t	En 2023 : 51.13 t
Autres déchets	Transport des textiles		
	En 2024 :	3.33 t	En 2023 : 3.41 t
	Transport et élimination des appareils électroménagers et électroniques		
	En 2024 :	3.65 t	En 2023 : 3.17 t

Les déchets en chiffre

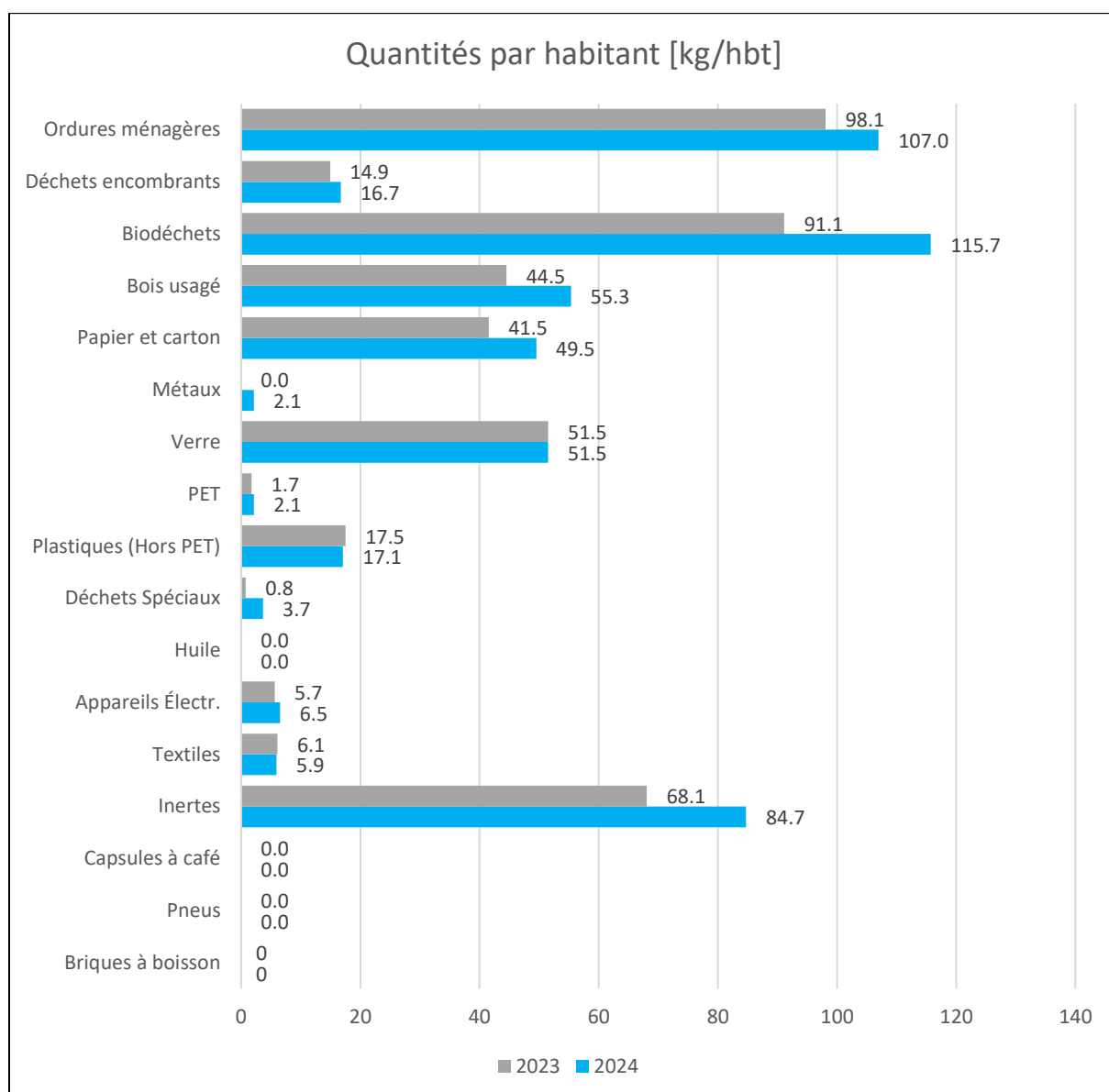
Répartition des déchets urbains collectés



Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie – année 2022 – 2023



Espaces verts – cimetière

Table d'orientation et cimetière

Des travaux d'entretien courant ont eu lieu à la table d'orientation et au cimetière.

Place de jeux

Les travaux de la nouvelle place de jeux ont débuté le 24 janvier 2024. Après un mois de travaux, elle a pu être inaugurée le 22 mars 2024, sous un soleil radieux.

Travaux :



Inauguration :



Protection civile

En 2024, la protection civile n'a pas procédé au contrôle de la situation des places protégées pour la commune de Cuarnens.

Défense contre l'incendie

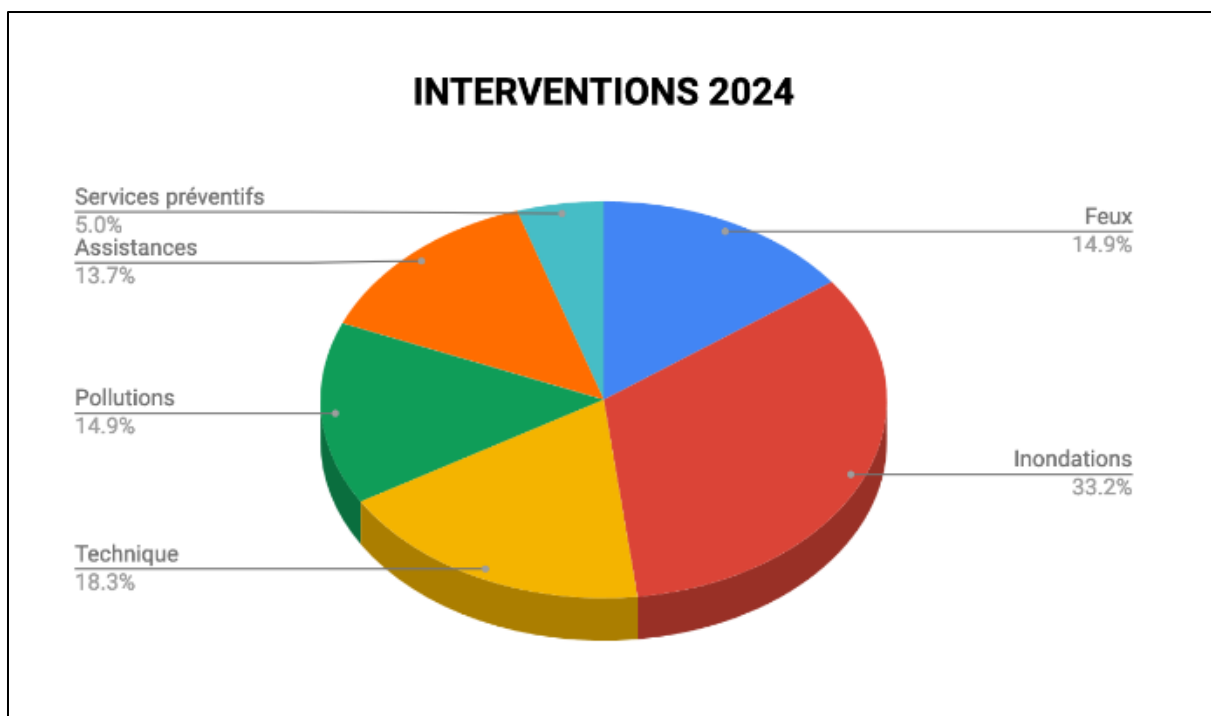
SDIS Région Venoge

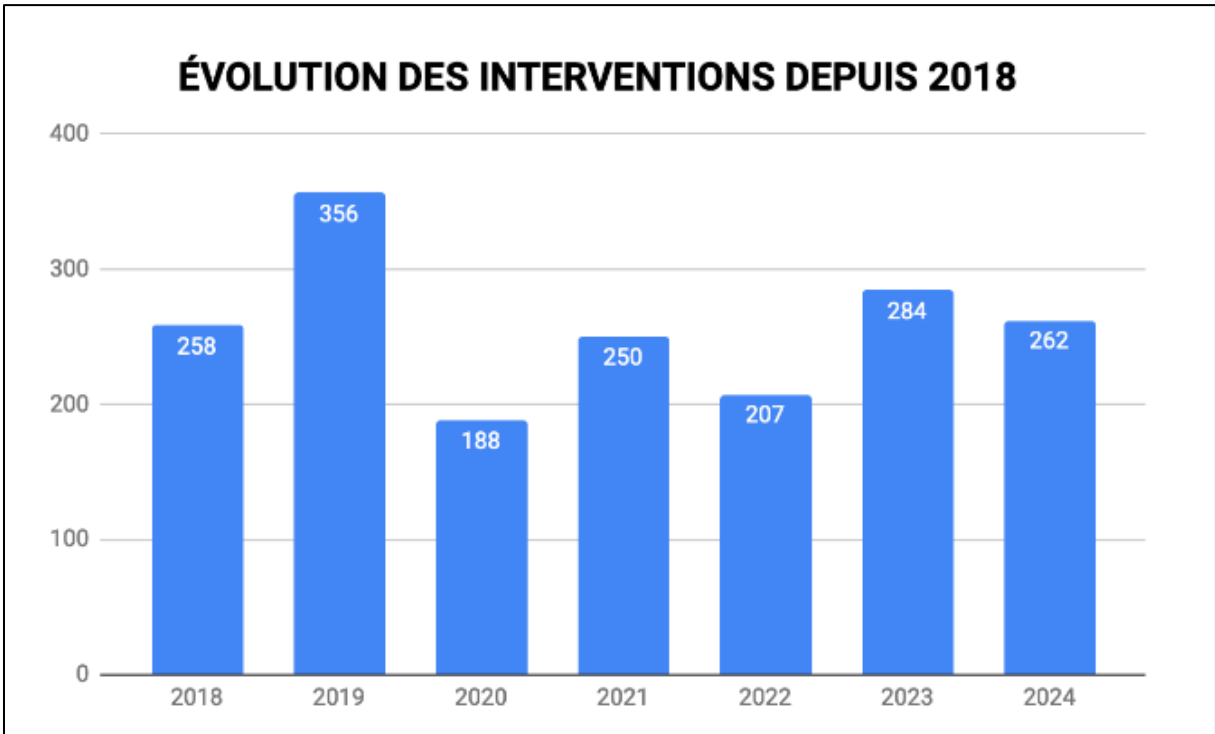
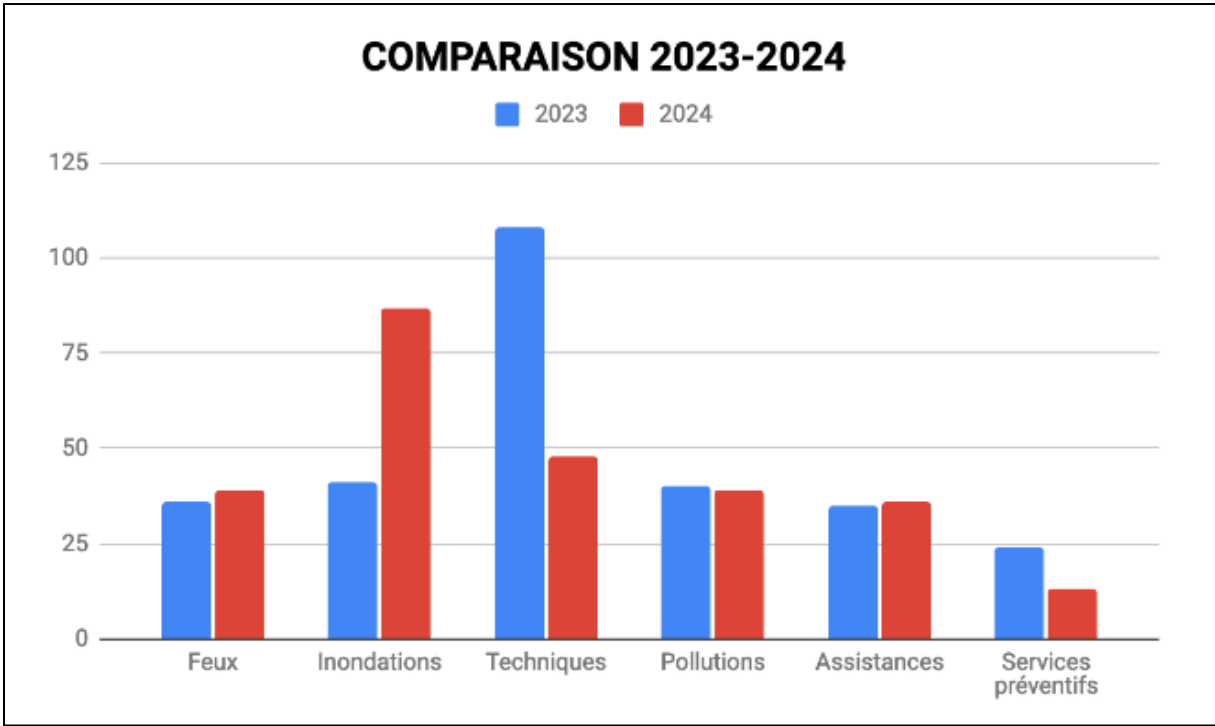
Le Service Défense Incendie et Secours Région Venoge défend à ce jour 27 communes. Soit 27'000 habitants au total. Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

1 (3) alarmes ont été recensées sur le territoire.

La Municipalité remercie ces femmes et hommes sapeurs-pompiers qui accordent de leur temps pour notre sécurité.

Le rapport complet 2024 peut être consulté au greffe municipal.





Partie 4 : Bâtiments communaux - Politique des sports - Sociétés locales

Du 1^{er} janvier au 30 juin Mme Nathalie Marcuard – Dès le 1^{er} juillet M. Adrien Mange

Bâtiments communaux

Maintenance et transformations

Les travaux d'entretien et de transformation ont été réalisés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et des demandes des utilisateurs.

Complexe Hôtel de France

MEP - Mandats d'étude parallèles – désignation de l'architecte lauréat

Dans le cadre de la rénovation du complexe de l'Hôtel de France, une étape cruciale a été franchie : le projet lauréat a été sélectionné par le collège d'experts.

Le vernissage de ce projet a eu lieu le 20 juin 2024, en présence de la population, des quatre bureaux d'architecture finalistes, des membres du collège d'experts, des représentants des différentes commissions, ainsi que des représentants des municipalités voisines. Cet événement a rassemblé toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à ce projet.

Salle polyvalente – Création d'une tribune

Les travaux relatifs à la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente se sont terminés le 31 octobre 2024 (Préavis 06/2023). Certains détails, notamment l'isolation phonique, sont encore en cours d'aménagement.

Depuis le 1^{er} novembre 2024, la cantine scolaire bénéficie d'un espace pour accueillir les élèves. Cette salle est également disponible à la location pour des événements sportifs ou privés ainsi que pour des réunions.

Quarningis

À la suite d'investigations concernant les infiltrations d'eau récurrentes dans des appartements de l'immeuble de Quarningis, d'importants défauts de fabrication ont été identifiés. Par ailleurs, les observations relatives à la ferblanterie et à la couverture révèlent également des insuffisances. La Municipalité est actuellement en pourparlers avec les différents intervenants de ce chantier afin de trouver des solutions.

Lors de la tempête du 22 au 23 février 2024, une partie du toit s'est envolée. Les réparations ont été prises en charge par l'ECA.

Refuge

En plus des travaux d'entretien courant, le remplacement de l'éclairage par des luminaires LED a été effectué au refuge.

Gestion des bâtiments communaux

La gérance des bâtiments communaux est confiée à la Fiduciaire Vermot à Montricher.

Manifestations

Manifestations communales

Apéritif du 3 janvier

Chaque année, la Municipalité offre l'apéritif du 3 janvier, une occasion qui permet à l'ensemble de la population de se réunir et d'échanger ses vœux de bonne année en toute convivialité. La Municipalité remercie la Jeunesse qui est venue taper et ainsi clôturer son tour du Nouvel-An dans le village.

Fête nationale

La Fête du 1^{er} août a été organisée à la Salle polyvalente par la Municipalité et l'Association des Paysannes vaudoises. Les festivités ont débuté en début de soirée par un repas, suivi du cortège et de la partie officielle. Le feu de joie a été allumé et les feux d'artifice participatifs ont été tirés.

Distribution de sapins

La distribution des sapins de Noël a eu lieu le 14 décembre. La Municipalité a eu plaisir à rencontrer la population en partageant un verre de vin chaud.

Manifestations des Sociétés locales et régionales

25.01.2024	Concert d'Alexandre Cellier, Groupe Feuilles d'Automne
28.03.2024	Loto annuel du Groupe Feuilles d'Automne
28 et 30.03.2024	Bals organisés par la Société de jeunesse
20.04.2024	Repas de soutien Unihockey Moiry-Cuarnens
27.04.2024	Concert annuel du Chœur mixte « L'Echo du Bois Joly »
01.06.2024	Vide grenier
21.06.2024	Concert annuel du Chœur mixte « L'Echo du Bois Joly »
25-26.06.2024	5 ans de l'Etablissement primaire de Cossonay Veyron-Venoge
06.07.2024	20 ans du drapeau de la Société de jeunesse
21.09.2024	Fête des Cornichons
27.09.2024	Repas de soutien FC Veyron-Venoge
05.10.2024	Descente d'alpage organisée par la Société de jeunesse
02.11.2024	Bal organisé par la Société de jeunesse
16.11.2024	Repas de soutien FC Veyron-Venoge
21.11.2024	Unihockey Moiry-Cuarnens, Kids Challenge unihockey
01.12.2024	Journée de championnat d'unihockey
12.12.2024	Fête de Noël du Groupe Feuilles d'Automne
13.12.2024	Noël villageois, chantée organisée à l'Eglise

Autorisation de manifestation

La Municipalité a traité 27 (21) demandes POCAMA, délivré 16 permis temporaires et 1 attestation pour tombola.

Location

La salle polyvalente, la buvette, la grande salle et le refuge sont régulièrement loués pour des manifestations sportives, de loisirs ou privées.

Politique des sports et de la culture

Subventions à des institutions sportives et culturelles

La Municipalité accorde aux sociétés sportives et culturelles hors village qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 50.- par enfant et ce pour autant qu'elles nous transmettent la liste de leurs membres habitant Cuarnens. Cette décision n'exempte pas les parents de la cotisation annuelle du club. En 2024, 5 (3) demandes ont été traitées positivement.

Sécurité sociale

Dons aux institutions et associations

La Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons à 12 institutions ou associations pour un montant total de CHF 1'520.- :

- Pro infirmis
- Fondation Théodora
- Fondation de Vernand
- Ligne Vaudoise contre le cancer
- Zoo de la Garenne
- Pro Familia Vaud
- Sauvetage du Faon Vaud
- Transport handicap Vaud
- The Hunger Project
- MYrun4Help
- Nez Rouge
- Passeport Vacances de Cossonay

Au total, 67 (54) sollicitations sont parvenues à la Municipalité.

Subventions aux sociétés locales et institutions

Les sociétés locales et institutions suivantes bénéficient d'une subvention annuelle d'un montant total de CHF 3'095.50 (CHF 3'100.-) :

- Bibliothèque municipale de Cuarnens
- Aînés - Feuilles d'automne
- Tennis Club Cuarnens
- Unihockey Moiry-Cuarnens
- Télési de l'Abbaye
- Cartons du Cœur Penthalaz

Les Sociétés locales bénéficient une fois par an de la gratuité de la salle polyvalente.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur la gestion des déchets, la commune remet 30 sacs de 35 litres à la naissance d'un enfant. En 2024, 6 (5) familles ont pu bénéficier de cette mesure.

Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule du Canton de Vaud pour l'été 2024. 9 (9) personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Le plan canicule n'a pas été déclenché.

Logement

Chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par Statistique Vaud afin de recenser les logements et locaux industriels et commerciaux disponibles.

Au 1^{er} juin 2024, 3 (4) logements étaient vacants sur le territoire de Cuarnens.

Entreprises locales

La liste des entreprises est consultable sur le site Internet de la commune, sous l'onglet vie locale.

Une tulipe pour la vie

Depuis 2019, la commune participe à l'action « une tulipe pour la vie » initiée par l'association L'aiMant Rose. Il s'agit d'une campagne pour la prévention du cancer du sein. Les tulipes ont été plantées devant l'administration communale, une tulipe rose pour 8 blanches. Elle symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein.



Forêts

La surface forestière est de 355 hectares, y compris le Sapelet.

Martelage

Le rendez-vous du martelage a eu lieu le 4 septembre. Un total de 930 m3 (960 m3) a été marqué et réparti comme suit :

La Saboterie	330 m3
Les Rueyres	600 m3

Un martelage supplémentaire a été réalisé pour un total de 515 m3. Il a été réparti comme suit :

Le Sapelet	215 m3
Les Rueyres	300 m3

Ainsi, 1'445 m3 ont été marqué en 2024.

Le potentiel de la commune est de 1'820 m3.

Mise de bois

La vente des 80.3 m3 (72.05 m3) de bois misés en 2024 s'élève en moyenne à CHF 8.21 (CHF 12.75) le mètre cube. La mise s'est déroulée le 2 novembre.

Des miseurs ont finalisé leur cours de bûcheronnage en février 2024.

Ruisseau à Polo

Suite au débordement du ruisseau à Polo, un nettoyage de la végétation a été effectués.



Instruction publique

Deux établissements gèrent les élèves établis à Cuarnens :

- L'Etablissement secondaire de Cossonay et Penthaz prend en charge les élèves de 9S à 11S des 17 communes membres de l'ASiCoPe ;
- L'Etablissement primaire de Cossonay – Veyron-Venoge prend en charge les élèves de 1P à 8P des 11 communes membres de l'ASiCoVV.

Le Collège de Cuarnens possède 8 classes pour les degrés 1 à 6P, soit trois classes de 1-2P, trois classes de 3-4P et deux classes de 5-6P.

Organismes intercommunaux et relations extérieures

Les associations, fondations et institutions diverses auxquelles la commune est rattachée en tant que membre, dont elle fait partie ou qu'elle subsidie, nous ont adressé leur rapport de gestion 2024.

Le Conseil général n'ayant pas à se prononcer sur ceux-ci, ils ne sont pas inclus dans le rapport de gestion 2024 de Cuarnens.

Cependant, ils restent à votre disposition pour lecture à titre informatif. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire, n'hésitez pas à en faire la demande à l'administration communale.

Conclusion

Conclusion

La Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion et ses comptes dans deux fascicules séparés ce qui devrait en faciliter la lecture.

Elle exprime ses vifs remerciements aux employées et employés des services communaux pour leur qualité du travail accompli durant l'année écoulée.

Elle remercie également notre organe de contrôle, la fiduciaire Fiprom SA, qui a effectué la révision de nos comptes 2024.

Elle adresse ses remerciements tout particuliers aux Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Cuarnens

vu le préavis municipal 01/2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'approuver le rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jean-Daniel Staub



La Secrétaire

Laetitia Rochat

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : M. Jean-Daniel Staub